

Instructions pour faire une demande d'aide sociale

Appelez le numéro unique 1-833-733-7835 pour toutes les régions. Appuyez sur le numéro 6 et suivez les instructions pour joindre votre région.

1. Il s'agit du FOURNISSEUR DE DERNIER SECOURS qui évalue l'admissibilité probable : vous devez n'avoir aucune autre couverture médicale ou vous être fait refuser la couverture.
2. Elle est basée sur le revenu mensuel de TOUS les salariés vivant dans la même résidence, famille ou pas, et inclus tous les actifs (revenu + pensions gouvernementales si vous en percevez [RPC, SV], soldes bancaires, etc.). (Notez que la valeur de votre maison, voiture, etc. est pour nos dossiers). Préparez ces informations avant d'appeler. Ils vous les demanderont lors de votre premier appel.
3. Ayez votre liste de dépenses mensuelles.
4. Ayez le coût total des articles pour lesquels l'assistance est demandée (appareils VSPPC et accessoires).
5. Un rendez-vous est fixé après un calcul effectué pour voir si vous êtes en déficit pour vos frais de subsistance (c.-à-d. le total des revenus/actifs moins le total des dépenses).

Si vous rencontrez un évaluateur des besoins, apportez ce qui suit.

1. Preuves d'identité (carte d'assurance sociale, carte d'assurance maladie).
2. Confirmation de résidence : bail ou document de taxe foncière de votre maison.
3. Preuve de revenus de toutes les personnes vivant dans la même résidence (relevé de paie, relevés bancaires, etc.)
4. Lettre de refus de toute couverture médicale privée ou collective indiquant que votre demande ne sera pas couverte.
5. Preuve de l'estimation des coûts de ce qui est demandé, c.-à-d. l'ordonnance pour l'appareil VSPPC accompagnée d'une lettre du praticien de santé indiquant votre état et confirmant avoir prescrit ces articles.

Services de santé – Programme des services respiratoires :

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.8095.Services_de_sant%C3%A9_-_Programme_des_services_respiratoires.html